

Stratégie de régionalisation



Juillet 2021

Contexte

Dans son plan stratégique transitoire 2019-2021, la Commission prévoit la régionalisation de ses interventions.

Objectif : La présence de la Commission en région est une réalité qui nécessite des ajustements, car son rôle et ses activités ne doivent pas se restreindre aux régions de Montréal et de Québec. Dans ce contexte, la Commission doit développer une approche adaptée ayant un impact réel dans les régions.

Cible : Adopter une stratégie de régionalisation au plus tard le 31 mars 2021.

Consultations

Afin d'élaborer une stratégie de régionalisation, des consultations ont été menées auprès d'organisations de chacune des régions du Québec, où près d'une centaine de groupes ont répondu à notre sondage. Les questions portaient sur leur connaissance de la Commission, ses services ainsi que sur des suggestions afin d'améliorer les services dans leur région.

Résumé des enjeux et des propositions formulées

Les réponses au sondage convergent vers des thèmes et des propositions similaires. Les principales propositions ont été résumées et reformulées dans le tableau suivant.

Thème	Réponses au sondage
Disposer de bureaux en région qui offrent des services directs à la population	<p>Offrir plus de services en personne, notamment pour les personnes plus vulnérables considérant les limites de la technologie.</p> <p>Envisager un partenariat avec des organismes à vocation régionale pour offrir des services directs dans les régions où la Commission n'a pas de bureau.</p>
Repenser l'offre de services de la Commission et son organisation	<p>Améliorer certains aspects du fonctionnement pour mieux répartir les ressources de la Commission dans l'ensemble du Québec.</p> <p>Traiter de thématiques et d'enjeux régionaux en matière de droits de la personne.</p>
Améliorer ou créer des liens avec les organismes en région	Travailler davantage en collaboration avec les groupes et les organisations des différentes régions, en facilitant les liens et l'accessibilité au personnel de la Commission.
Information, sensibilisation, promotion, formation	Faire davantage la promotion de nos services et réaliser des séances d'information ou de formation pour rencontrer directement la population (jeunes, personnes âgées, usagères et usagers, personnes en situation de handicap, etc.) avec le souci d'un langage simple et accessible.
Modèle et fonction de représentation régionale	Être plus présent sur le terrain dans les différentes régions (comités, tables, bureau régional, évènement, tournée régionale, représentante ou représentant régional, etc.)
Utilisation des technologies de l'information (TIC)[1]	Utiliser les outils informatiques pour bonifier notre offre de services et multiplier les interventions dans l'ensemble des régions du Québec.

[1] Le sondage a été fait durant la pandémie.

Proposition d'une stratégie de régionalisation

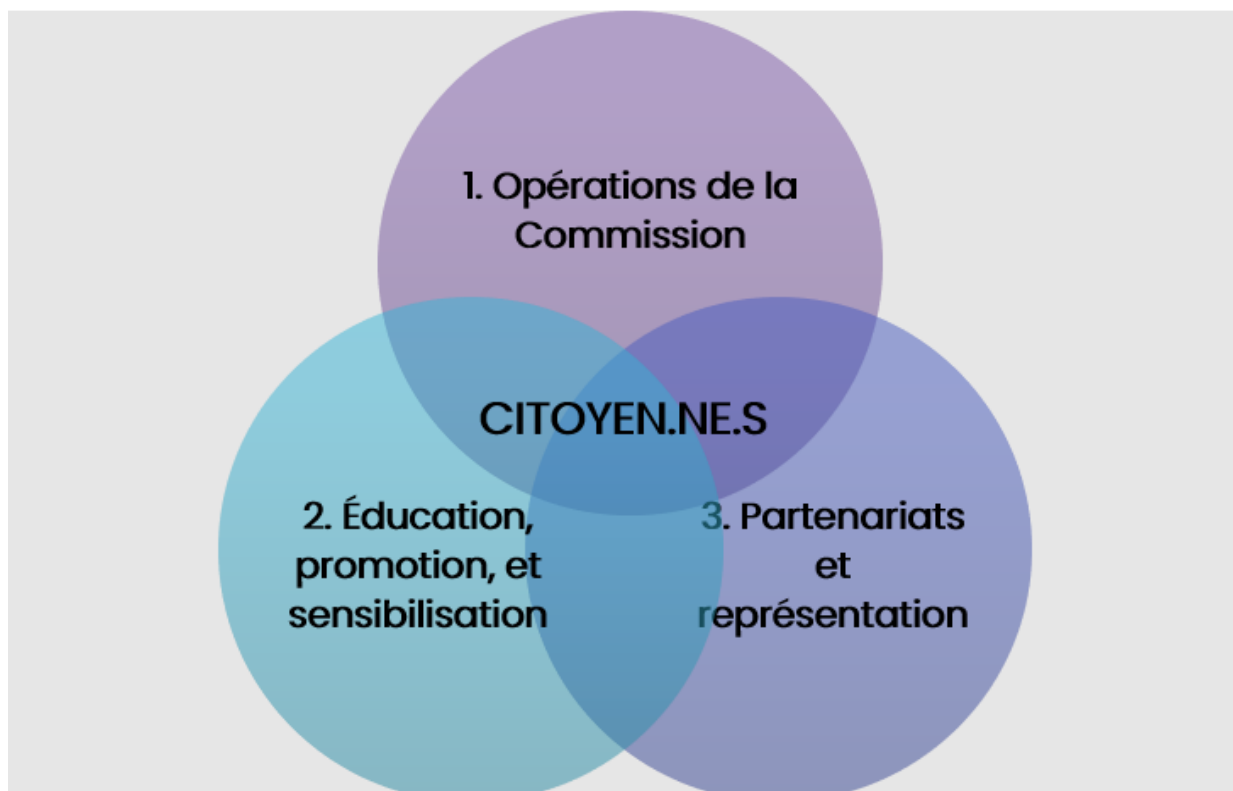
À la lumière des réponses compilées lors du sondage, la stratégie de régionalisation de la Commission doit s'appuyer sur différents moyens adaptés aux réalités régionales et aux besoins exprimés en matière de défense des droits et libertés. De plus, les mesures prévues devront s'arrimer avec les enjeux et les cibles de notre plan stratégique en tenant compte des limites et du mandat de l'organisation.

Aussi, dans un souci de considérer les différentes réalités des régions urbaines, rurales et éloignées, la stratégie de régionalisation vise le déploiement d'une offre de services équitable à travers le Québec.

Dans cette perspective, les différentes mesures proposées visent à :

- promouvoir la Commission et ses services;
- bonifier ses actions;
- assurer son rayonnement en facilitant l'accessibilité de ses services sur l'ensemble du territoire québécois;
- mieux tenir compte de la réalité des populations vulnérables dans les différentes régions;
- traiter des enjeux régionaux prioritaires en matière de droits de la personne.

Les mesures et les actions déployées dans la stratégie de régionalisation s'orientent autour de 3 principaux volets:



1) Opérations de la Commission

- Plaintes Charte (discrimination, harcèlement discriminatoire et exploitation);
- Demandes d'intervention en jeunesse;
- Programmes d'accès à l'égalité en emploi (mise en place, suivis et accompagnement auprès des organismes et des entreprises visés par la loi);
- Service-conseil en accommodement raisonnable;
- Information générale et spécialisée.

2) Éducation, promotion et sensibilisation

- Séances d'information et de formation, conférences;
- Promotion des services, information générale sur la Commission;
- Campagne de sensibilisation;
- Création et diffusion d'outils.

3) Partenariats et représentation

- Liaison et représentation auprès des acteurs régionaux et des organismes;
- Collaboration dans le développement de projets et d'outils;
- Mandat de coopération pour des projets en lien avec les divers mandats de la Commission.

Mesures et actions proposées

Compte tenu des ressources disponibles et du fonctionnement de la Commission, la stratégie devrait inclure plusieurs phases de mise en œuvre comprenant des mesures concrètes réalisables à court et moyen terme et d'autres, envisageables avec l'ajout de ressources à moyen et à long terme. Les différentes mesures s'inspirent des préoccupations et des suggestions formulées par les organismes consultés.

Par ailleurs, la stratégie devra comprendre des mesures spécifiques concernant les communautés et territoires autochtones. Ces mesures porteront sur les mêmes volets, mais devront prendre en considération les réalités particulières :

- Des nations et territoires conventionnés;
- Des communautés des Premières Nations non conventionnées (de langue d'usage française et anglaise);
- Des communautés autochtones en milieu urbain

Phase 1 – court et moyen terme

La première phase du déploiement s'oriente autour de mesures concrètes prévues à court et à moyen terme et pouvant éventuellement s'inscrire dans le fonctionnement régulier de la Commission.

1) Préparer un portrait de chacune des régions administratives du Québec et des communautés autochtones en recensant l'ensemble de nos actions en lien avec chacun des volets :

- Nombre de plaintes/demandes en Charte et en jeunesse;
- Interventions en éducation-coopération (formations et projets);
- Interventions média / communication;
- Interventions en accès à l'égalité en emploi;
- Identifier les principaux partenaires régionaux.

2) Optimiser l'utilisation d'outils technologiques pour favoriser la communication à l'échelle du Québec: rencontres en visioconférence avec des personnes plaignantes ou des partenaires, offrir de la formation, peu importe la situation géographique des participantes et participants, accroître notre présence auprès des différentes instances régionales, etc.;

3) Déployer une stratégie de communication régionale ciblée: promotion et information générale sur la Commission dans les hebdomadaires régionaux, campagnes régionales sur les droits des enfants, tournée et promotion média pour traiter de certains enjeux, etc.;

4) Prévoir une stratégie pour la réalisation de tournées régionales (incluant au Nunavik) afin de consolider des partenariats: visites et prises de parole publique de la présidence, organiser des séances d'information générale et d'échange avec les citoyennes et citoyens, participer à des instances et des tables régionales pertinentes, etc.;

5) Identifier et nommer des répondantes et répondants internes pour chacune des régions, ainsi que pour les communautés autochtones. Ces personnes assurent une veille, font du réseautage, ciblent les enjeux prioritaires et assurent une représentation dans la région.

6) Assurer une veille régionale : suivre l'actualité régionale et les médias locaux, recenser les événements et les activités significatives des partenaires et des groupes, etc.;

7) Identifier des enjeux prioritaires en matière de droits et libertés pour chacune des régions, ainsi que pour les communautés et nations autochtones : droit à l'autodétermination pour les nations autochtones, discrimination des minorités visibles dans le logement, accessibilité au transport adapté dans certaines régions, etc.;

8) Assurer une liaison avec les acteurs clés et développer des liens avec de nouveaux partenaires en lien avec les enjeux : rencontre de la haute direction avec certains organismes, liaison avec les tables de concertation thématique, etc.;

9) Établir une liste d'actions et d'interventions prioritaires par région et pour les communautés et nations autochtones : campagnes de sensibilisation ciblées et axées sur certaines réalités régionales, séances d'information et de formation adaptées et ciblées, sonder les partenaires des tables régionales, etc.

Phase 2 - moyen terme

Dans la continuité de la première phase, les étapes subséquentes visent à consolider les différentes mesures et optimiser notre présence régionale :

- 1) Bonifier l'ensemble des mesures en lien avec les portraits régionaux et l'identification des enjeux;
- 2) Création d'un pôle opérationnel avec le bureau de Québec permettant de couvrir l'ensemble des volets – opérations; éducation, promotion, et sensibilisation; partenariats et coopération. Assurer une présence physique de la haute direction (gestionnaires, vice-présidence ou présidence);
- 3) Collaborer étroitement avec des partenaires clés qui pourraient agir comme « antenne » ou « relayeur » pour la Commission. Ces organismes pourraient alimenter la Commission sur certains enjeux régionaux/locaux et offrir de l'information générale sur la Commission, ses services et sur les droits de la personne.
- 4) Selon le contexte et les besoins spécifiques de certaines régions, développer un protocole d'entente avec des organisations qui pourraient, en vertu de leur mission et mandat, servir de points de services régionaux. Ces organismes pourraient aussi agir comme agents de liaison et accompagner les personnes désirant déposer une plainte à la Commission.

Phase 3 - moyen et long terme

- 1) Conditionnellement à l'ajout de ressources financières et humaines, développer des points de services régionaux :
 - Consolider nos bureaux régionaux déjà existants (Trois-Rivières, Sherbrooke, Saint-Jérôme, Saguenay, Val-D'Or, Sept-Îles);
 - Créer des bureaux de la Commission dans des régions où la Commission n'a pas actuellement de bureau;

Résumé des mesures

	Mesures	Volets		
		Opérations	Éducation, promotion et sensibilisation	Partenariats et représentation
Phase 1	1) Préparer un portrait pour chacune des régions administratives du Québec et des communautés autochtones en recensant l'ensemble de nos actions en lien avec chacun des volets.	x	x	x
	2) Optimiser l'utilisation d'outils technologiques pour favoriser la communication à l'échelle de la province			
	3) Déployer une stratégie de communication régionale ciblée		x	
	4) Prévoir une stratégie pour la réalisation de tournées régionales (incluant au Nunavik)		x	x
	5) Identifier et nommer des personnes répondantes pour chacune des régions	x	x	x
	6) Assurer une veille régionale		x	x
	7) Identifier les enjeux prioritaires pour chacune des régions, ainsi que pour les communautés et nations autochtones	x	x	x
	8) Assurer une liaison avec les acteurs clés et développer des liens avec de nouveaux partenaires en lien avec les enjeux		x	x
	9) Établir une liste d'actions et d'interventions prioritaires par région			x

Phase 2	1) Bonifier l'ensemble des mesures en lien avec les portraits régionaux	x	x	x
	2) Création d'un pôle opérationnel avec le bureau de Québec permettant de couvrir l'ensemble des volets	x	x	x
	3) Collaborer étroitement avec des partenaires clés qui pourraient agir comme « antenne » ou « relayeur » pour la Commission	x	x	x
	4) Développer un protocole d'entente avec des organisations qui, selon leur mandat et mission, pourraient servir de points de services régionaux	x	x	x
Phase 3	1) Conditionnellement à l'ajout de ressources financières et humaines, développer des points de services régionaux : <ul style="list-style-type: none"> • Consolider nos bureaux régionaux déjà existants • Créer des bureaux dans les régions où la Commission n'a pas actuellement de bureau 	x	x	x

Conclusion

Plusieurs des mesures proposées pour la mise en œuvre d'une future stratégie de régionalisation, principalement dans la première phase, sont en partie réalisables en tenant compte des ressources actuelles de la Commission et en réorganisant certains aspects de son fonctionnement. Elles visent principalement à accroître le rayonnement de la Commission dans l'ensemble des régions du Québec dans un délai raisonnable.

Bien que les mesures de la phase 3 soient conditionnelles à l'ajout de ressources humaines et financières, elles illustrent néanmoins la volonté de la Commission d'offrir équitablement des services de proximité à tous les citoyens et les citoyennes du Québec, en tenant compte des différentes réalités régionales et de la diversité des enjeux en matière de défense des droits de la personne et de la jeunesse.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

360, rue Saint-Jacques, 2e étage

Montréal (Québec) H2Y 1P5

Téléphone : 514 873-5146

Sans frais (partout au Québec) :

1 800 361-6477

www.cdpedj.qc.ca

La Commission est sur les réseaux sociaux

